

## ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

Objet : route barrée - travaux électriques – La Jeannière

**Le Maire de la Commune de Le PALLET,**

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 complétée par l'arrêté du 31 juillet 2002,

**Vu la demande de permission de voirie en date du 05 juin 2026 de l'entreprise VFE 85, domiciliée 14 Eric Tabarly 85170 DOMPIERRE SUR YON, au lieu-dit La Jeannière, à Le Pallet,**

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient, et quelle qu'en soit la nature, à l'intérieur de l'agglomération et en dehors de cette agglomération.

### ARRETE

**ARTICLE 1** : L'entreprise **VFE 85** est autorisée à occuper le domaine public **le Mercredi 17 juin 2026 et ce pour 05 jours**, afin d'effectuer des travaux électriques au lieu-dit **La Jeannière à Le Pallet**.

**A cette occasion, la circulation de tous les véhicules sera interdite (sauf riverains et véhicules de secours) et sera déviée dans les deux sens (voir plan ci-joint).**

**Le stationnement et l'accès aux piétons seront interdits au droit du chantier.**

**ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers de la route au moyen de signaux réglementaires définis par l'Instruction Générale sur la signalisation routière.

**ARTICLE 3** : La pose et la dépose de la signalisation seront à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise **VFE 85**.

**ARTICLE 4** : Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié en Mairie et affiché sur les panneaux de signalisation.

**ARTICLE 6** : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Le Pallet, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de VALLET sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire  
et publié le

**1 6 JUIN 2026**

Au Pallet, le 15 juin 2026

Po/Le Maire,

L'adjoint en charge de la voirie,



Pascal GAUDIN

# La Jeannière



Images ©2026 Airbus, Maxar Technologies, Données cartographiques ©2026 Google 50 m



Empêché  
Des Travaux

Deviation